

Réunion du Conseil d'Administration du 13 décembre 2024

Présents : Christine BORIE, Annick CHANOIT, Christian FLANDIN, Jean-Marie GERVASONI, Michel MARTIN, André MITHIEUX, Paul VEDOVATI

Absents Excusés Florence BERIGAUD, Edmond RIFFARD

La réunion du Conseil d'Administration s'est déroulée le vendredi 13 décembre 2024 à la salle de l'Esplanade de la Mairie de Barjac.

Elle a débuté à 16h00.

ORDRE DU JOUR

- Fixation du barème des frais kilométriques des Baliseurs et des indemnités forfaitaires de déplacement des Animateurs
- Questions diverses

Le Président, Paul VEDOVATI, rappelle que le Conseil d'Administration doit fixer les indemnités de déplacement des Baliseurs et Animateurs de Rando Cèze pour l'exercice 2024-2025.

Fixation des indemnités et remboursements des frais kilométriques

Après avoir échangés les points de vue et discuté des différentes options il a été décidé de ne pas modifier le barème et de continuer à indemniser les Baliseurs pour leurs déplacements avec leur véhicule personnel à 0,40 € le kilomètre.

En ce qui concerne les déplacements pour les reconnaissances de randonnées, les Animateurs continueront à être indemnisés forfaitairement de 5,00 € pour les randonnées d'une demi-journée et de 10,00 € pour les randonnées d'une journée complète. Cette indemnité ne sera due que si la randonnée a effectivement lieu.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Questions diverses

Le Président informe les membres du Conseil de la nouvelle convention de balisage signée avec la Communauté de Communes de la Cèze qui nous confie 20 km supplémentaires de surveillance et d'entretien de la signalétique des chemins de randonnées balisés.

Annick Chanoit, responsable du balisage, informe le Conseil du nouvel organigramme comprenant le recrutement de nouveaux baliseurs pour assurer

ces nouveaux secteurs ainsi que le renouvellement des membres désirant se retirer.

Christian Flandin informe les membres du Conseil des modifications du calendrier de la marche nordique, suite à la réunion qu'il a tenu le 10/12/2024 avec les membres concernés.

Les séances du samedi sont déplacées au vendredi. Une indemnité de covoiturage identique à celle en vigueur pour les randonnées est mise en place.

Aucun membre du Conseil ne demandant plus la parole.

Clôture

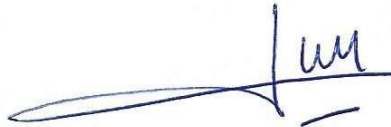
L'ordre du jour étant épuisé, le Président clos la réunion à 16h30.

La Secrétaire

Christine Borie

Le Président

Paul VEDOVATI

Handwritten signature of Christine Borie in blue ink, featuring a stylized 'B' and 'C'.Handwritten signature of Paul VEDOVATI in blue ink, featuring a long horizontal stroke and a vertical line.